

démies. Bien qu'il s'agît seulement de le débarrasser d'objets nuisibles à la navigation et de contribuer ainsi à l'œuvre qu'accomplit, à grands frais, le service hydraulique, une autorisation était nécessaire, et l'Académie la sollicita.

Obligés de suivre toute une filière administrative, nous n'espérions pas, nous ne pouvions pas espérer une réponse immédiate. Les premières semaines d'expectative s'écoulèrent sans lasser notre patience; nous observions seulement d'un œil inquiet les moindres crues du Rhône. Mais la longueur de l'attente dépassa nos prévisions. L'autorisation ne nous fut remise qu'après plusieurs mois, et le fleuve coulait à pleins bords, le jour où notre Président nous déclara que nous pouvions nous mettre à l'œuvre.

Provisoirement inutile, cette autorisation fut tenue en réserve pour un temps meilleur, que nous a offert l'année 1884.

Depuis les derniers jours de novembre, entre le quai Claude-Bernard et la place Grolier, vous avez pu voir quelques ouvriers, occupés, à l'est du banc de sable, sous l'œil vigilant de M. Guigue, à dégager et à soulever d'énormes blocs.

Est-ce inexpérience des travailleurs ou faiblesse des engins? Quoi qu'il en soit, l'extraction des blocs paraît laborieuse. Jusqu'à ce jour, deux inscriptions seulement ont été trouvées, et immédiatement données par l'Académie à la ville. On avait l'espérance d'en extraire une troisième; mais le crédit voté par l'Académie est déjà épuisé, et d'ailleurs une crue du Rhône vient de mettre obstacle à de nouveaux efforts (1).

Deux inscriptions, c'est bien peu, eu égard à la somme dépensée, surtout si l'on songe que, d'après des évaluations compétentes, le nombre des blocs formant les enrochements n'est pas moindre de quinze cents.

N'oublions pas, toutefois, que le célèbre taurobole (2), trouvé en

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, le troisième bloc a été extrait; aujourd'hui même, 12 janvier 1885, on l'a introduit dans le Palais des Arts.

(2) Wilmanns, *Exempla*, I, n° 119: « Tauroboliorum hoc vetustissimum est monumentum. »